



La Région Nouvelle-Aquitaine s'associe à l'ADEME pour le développement de la géothermie

vendredi 26 mai 2023, par [lpe](#)

Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et Baptiste Perrissin-Fabert, directeur général délégué (par intérim) de l'ADEME, ont signé une déclaration d'intention sur la géothermie, le mercredi 24 mai aux Assises européennes de la transition énergétique, au Palais des Congrès de Bordeaux, sur le stand de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La diversité des ressources naturelles offre à la Nouvelle-Aquitaine un potentiel exceptionnel pour un mix énergétique basé sur les énergies renouvelables, avec **l'objectif de 45 % en 2030**. Le recours à la géothermie, qu'elle soit de surface ou profonde, constitue une source d'énergie locale, inépuisable et non délocalisable qui peut contribuer de façon déterminante à la souveraineté énergétique de la région. Aujourd'hui, cette ressource est largement inexploitée, puisqu'elle ne représente que **0,75% de la chaleur renouvelable produite en 2020**.

Les collaborations entre l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine porteront sur :

- La coordination de l'écosystème régional, en s'appuyant sur le pôle de compétitivité AVENIA qui fédère déjà l'ensemble des compétences en matière de géosciences ;
- La formation des acteurs de la filière géothermie de surface et profonde ;
- La promotion de la géothermie de surface et de la géothermie profonde, pour stimuler la demande grâce à une animation territoriale de qualité et le développement de l'innovation et la R&D ;
- L'amélioration des connaissances et le financement des projets, notamment via le fonds chaleur de l'ADEME et les crédits FEDER 2021/2027, et le déploiement massif de la géothermie dans les lycées, acté dans le Programme Pluriannuel d'investissement voté le 15 décembre 2022.

Le développement régional de la filière géothermie se fera en cohérence avec Néo Terra, la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique, et le plan d'action national sur la géothermie présenté le 2 février 2023 par Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique, ainsi que le rapport sur la géothermie de surface du Haut-Commissaire au Plan du 11 octobre 2022.

Cette déclaration d'intention sera suivie d'une convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

Abonnez Vous!